



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dispositifs de soutien à destination des établissements scolaires hors REP

Question orale n° 322

Texte de la question

Mme Joséphine Missoffe attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les difficultés spécifiques que rencontrent les établissements scolaires situés en dehors des réseaux d'éducation prioritaire. Certains établissements scolaires, bien que situés en dehors des réseaux d'éducation prioritaire, accueillent des élèves confrontés à de réels obstacles dans la réussite éducative, en lien avec des contextes sociaux complexes et une hétérogénéité marquée des parcours. Cette situation s'illustre dans le 16^e arrondissement de Paris où des directeurs d'établissements ayant auparavant exercé en REP soulignent combien les défis rencontrés dans ces établissements hors éducation prioritaire peuvent s'apparenter à ceux qu'ils ont connus dans leurs précédents établissements. Depuis la dernière refonte de la carte d'éducation prioritaire, des dispositifs tels que les conventions académiques de priorité éducative ont tenté d'apporter un soutien renforcé à des établissements non classés mais identifiés comme exposés à des tensions éducatives réelles. Dans certaines académies, le contrat local d'accompagnement a été expérimenté afin de mieux tenir compte des contextes locaux et d'apporter des réponses spécifiques aux besoins des établissements. Aujourd'hui, des incertitudes sont exprimées sur le terrain quant aux perspectives de pérennisation et de diffusion de ces approches. L'intérêt se porte notamment sur les outils mobilisables pour garantir que les équipes éducatives, dans leur diversité de contextes, puissent bénéficier des leviers nécessaires à la mise en œuvre de projets pédagogiques exigeants et inclusifs. Alors que la refonte de la carte d'éducation prioritaire se précise, elle l'interroge sur les dispositifs de soutien dont pourront bénéficier les établissements scolaires hors éducation prioritaire mais dont les besoins appellent à une vigilance constante.

Données clés

Auteur : [Mme Joséphine Missoffe](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 322

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2025